

# CONSEIL MUNICIPAL

## du mardi 8 Mars 2022 à 20 H

**Date de convocation** : 3 Mars 2022

**Membres présents** : : Mme GENTHON A, Maire, MM. ORLOWSKI F, ROSTAING M, CETTIER N, GIRAUD S, adjoints, VALLERANT J, FERERE D, AGERON J, VALENCON J, RIOU G, SERREE S, BERNARD D.

**Pouvoirs** : Mme BORRAS I à Mme GIRAUD S – M. DUMOULIN P à M. VALLERANT J – Mme THOMAS M à M. BERNARD D.

Secrétaire de séance : M. ORLOWSKI François



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Madame le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- la parcelle cadastrée : AB 135 – 43 Rue Ninon Vallin
- la parcelle cadastrée : AB 182 – 30 Rue Ninon Vallin
- la parcelle cadastrée : AB 166 – 5 Place des Halles
- la parcelle cadastrée : AB 151 – 31 Rue Ninon Vallin

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

### **Chantier jeunes**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec l'Association Familles Rurales.

### **Personnel communal**

Madame le Maire propose de créer :

- un emploi non permanent, à temps non complet, d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité pour la surveillance des enfants, pour une durée hebdomadaire de 4 H du 14 Mars 2022 au 5 juillet 2022 inclus ;
- un emploi non permanent, à temps complet, d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité, pour une durée hebdomadaire de 35 H du 1<sup>er</sup> au 30 Avril 2022 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à créer ces emplois et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

## **Location ex Agence Postale Communale**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2022, le local commercial attenant à l'épicerie et situé 155 Route de St Clair à la société DGGs, représentée par Mme Geneviève DREINA, et autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

## **Aménagement de la rue St-Antoine et de l'espace des cloîtres**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la Rue St Antoine et de l'espace des Cloîtres. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- une demande de subvention sera faite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- une demande sera faite auprès de la Communauté de Communes Portes de DrômArdèche par le biais des fonds de concours.

## **Projet cour verte**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1500,00€ à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole) pour le projet cour verte.

## **Projet Total Energies**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de la société Total Energies Renouvelables France pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de Sequens. Ce projet nécessite une mise à jour du PLU.

**Le Maire,**

**Agnès GENTHON**